

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

LA PROMESSE AU PRÉSIDENT DE L'ONTARIO JOCKEY CLUB QUANT À UNE MODIFICATION RELATIVE AUX PARIS FAITS À L'EXTÉRIEUR DES CHAMPS DE COURSE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice s'il a assuré au président de l'Ontario Jockey Club que la mesure modifiant le Code criminel en vue d'autoriser les paris hors des hippodromes sera adoptée par le Parlement ainsi qu'il en a reçu l'assurance de la part de l'actuel ministre de la Justice et de son prédécesseur?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, en aucun cas je ne puis présumer de ce que le Parlement adoptera. Au sujet des paris faits à l'extérieur des champs de course, j'ai dit depuis la première lecture d'un bill pendant la dernière session, que je prévoyais certaines modifications à la loi, surtout au Code criminel, qui aggraveraient les peines encourues pour les services de messagers et autres activités, mais pas nécessairement pendant cette session.

M. Stanfield: J'aimerais poser au premier ministre une question supplémentaire découlant de la réflexion du président de l'Ontario Jockey Club quant à savoir si le premier ministre s'était jamais rendu sur un champ de course. Puis-je demander au premier ministre quelle a été sa réaction éventuelle à la question du président lui demandant pourquoi le premier ministre n'avait pas offert aux représentants des hippodromes l'occasion de lui présenter directement leur cas afin qu'il puisse se renseigner dans des domaines qu'il ne comprend pas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas qu'ils m'aient demandé si je m'étais déjà rendu sur un champ de course. Je vais vérifier.

M. Hees: Encore cette vieille arrogance, Pierre. Souvenez-vous de ses résultats en automne dernier.

* * *

LES GRAINS

LES CÉRÉALES FOURRAGÈRES—LE MANDAT DE LA COMMISSION DU BLÉ QUANT À LA COMMERCIALISATION ET LES PRIX—LA NOUVELLE POLITIQUE ET LA CAMPAGNE AGRICOLE

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission du blé. Dirait-il à la Chambre si, lors de sa rencontre la semaine dernière avec les chefs du syndicat des cultivateurs et de trois syndicats du blé au cours de laquelle le gouvernement a proposé une nouvelle politique de commercialisation des céréales fourragères au Canada, s'il a été en mesure de donner aux représentants de l'Ouest

Questions orales

l'assurance que la Commission canadienne du blé conservera le contrôle des grains de provende de l'Ouest, à titre de seule agence de commercialisation et de fixation du prix pour les agriculteurs de l'Ouest?

● (1440)

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré aux représentants des organismes que j'ai rencontrés vendredi dernier que la décision du gouvernement relative aux grains de provende n'avait pas encore été prise. Je leur ai toutefois déclaré que je penserais être en mesure de leur montrer que toute nouvelle politique mise sur pied serait parfaitement compatible avec le rôle de la Commission canadienne du blé qui est chargée de protéger les intérêts des agriculteurs de l'Ouest du Canada.

M. Gleave: Comme le ministre a répondu que les politiques ne sont pas encore définitivement établies, le ministre projette-t-il de tenir d'autres réunions avec ces représentants d'organismes agricoles et, également, avec les autorités provinciales dont certaines, au moins, ont été en contact avec lui? A-t-il aussi l'intention d'annoncer quelque changement que ce soit dans la politique actuelle de fixation du prix et de commercialisation relative à nos grains de provende avant la nouvelle campagne agricole, et de présenter des projets de loi à la Chambre?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous prévoyons en faire l'annonce avant le 1^{er} août. Comme je l'ai déclaré dans une réponse précédente, la question de savoir quelle loi s'appliquera dépendra de la nature exacte de la décision qui aura été prise; or, cette décision n'a pas encore été prise, et nous rencontrons fréquemment les représentants d'organismes agricoles et les agriculteurs ainsi que les autorités provinciales et nous continuerons à le faire.

[Français]

LES GRAINS DE PROVENDE—ON DEMANDE DE PROTÉGER LES CULTIVATEURS DE L'EST

M. Roch La Salle (Joliette): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Pour suivre la ligne de pensée de mon préopinant, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Est-ce que, à cette même occasion, l'honorable ministre a insisté auprès de la Commission canadienne du blé pour qu'elle corrige les injustices dont sont victimes les producteurs de l'Est depuis 30 ans?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'objectif véritable de notre examen des politiques consiste à mettre en œuvre des politiques relatives aux grains de provende qui seront justes pour tous les secteurs de l'industrie agricole de toutes les régions du pays.